

2008

23

1429

23

.

1968

26

1388

7

652-68

-

1428

18

173-07

-

2007

4

1421

27

327-2000

-

2000

25

:

1388

7

652-68

7

:

1968

26

.

:2

1429

23

2008

23

	01
	0101
	0102
	0103
	0104
	0105
	0106
	0107
	0108
	0109
	02
	0201
	0202
/	0203
/	0204
	0205
	0206
	0207
	0208
	0209
()	0210

	0211
	0212
	0213
	0214
	0215
	0216
	0217
	0218
() /	0219
(C.P.S) (C.P.C)	0220
	0221
	03
	0301
	0302
	0303
	0304
	04
	0401
	0402
	0403
	0404
	0405
	0406
	0407

	0408
	0409
	0410
	05
	0501
	0502
	0503
	0504
()	0505
(
	0506
	0507
	06
	0601
	0602
()	0603
(-)	0604
/	0605
09	0606
	0607
	0608
	0609
	0610
	0611

	07
	0701
	0702
	0703
	0704
	0705
09	0706
	0707
	08
	0801
	0802
	0803
	0804
	0805
	0906
	0807
	0808
	0809
	0810
()	0811
	0812
	09
	0901
	0902
	0903

	10
	1001
	1002
	1003
	1004
	1005
	1006
	1007
	1008
	1009
	11
	1101
	1102
	1103
	1104
	1105
	1106
	1107
	1108
	12
	1201
	1202
	1203
	1204
	1205

	1206
	1207
	1208
	1209
	1210

Arrêté du 23 Ramadhan 1429 correspondant au 23 septembre 2008 portant approbation de la nomenclature des activités d'études et d'ingénierie du secteur des travaux publics soumises à agrément.

Le Ministre des Travaux Publics,

- Vu le décret n° 68-652 du 26 décembre 1968, modifié et complété, fixant les conditions dans lesquelles les personnes privées peuvent conclure des contrats ou marchés d'études avec les services du ministère des travaux publics et de la construction;
- Vu le décret présidentiel n° 07-173 du 18 Joumada El Oula 1428 correspondant au 4 juin 2007, modifié, portant nomination des membres du gouvernement;
- Vu le décret exécutif n° 2000-327 du 27 Rajab 1421 correspondant au 25 octobre 2000 fixant les attributions du ministre des travaux publics;

Arrête :

Article 1^{er}: En application des dispositions de l'article 7 du décret n° 68-652 du 26 décembre 1968, modifié et complété, susvisé, est approuvée la nomenclature des activités d'études et d'ingénierie du secteur des travaux publics soumises à agrément, annexée au présent arrêté.

Art. 2: Le présent arrêté sera publié au journal officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

**Fait à Alger, le 23 Ramadhan 1429
correspondant au 23 septembre 2008**

Amar GHOUL

ANNEXE

NOMENCLATURE DES ACTIVITES D'ETUDES ET D'INGENIERIE DU SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS SOUMISES A AGREMENT

Codes	Activités
01	Disciplines fondamentales
0101	Géologie
0102	Géotechnique
0103	Mécanique des sols
0104	Hydrogéologie et hydrologie
0105	Topographie
0106	Mécanique des roches
0107	Fondations spéciales d'ouvrages de travaux publics
0108	Structures des ouvrages
0109	Economie des transports
02	Etudes générales
0201	Etude de faisabilité
0202	Etudes de schéma directeur des infrastructures routières et autoroutières
0203	Etudes d'exploitation et /ou d'entretien des infrastructures routières
0204	Etudes d'exploitation et /ou d'entretien des infrastructures autoroutières
0205	Etudes de schéma directeur des infrastructures maritimes
0206	Etudes de schéma directeur des infrastructures aéroportuaires
0207	Etudes de trafic routier
0208	Etudes de trafic maritime et portuaire
0209	Etudes de capacités des infrastructures aéroportuaires
0210	Elaboration de banques de données (infrastructures routières, maritimes et aéroportuaires)
0211	Etude économiques et financières
0212	Etude des prix
0213	Etude d'organisation et de gestion des projets
0214	Audit technique et conseils
0215	Etudes de tarification et de péage
0216	Etudes d'aménagement paysager et d'embellissement des infrastructures de travaux publics
0217	Etudes d'esthétique des ouvrages de travaux publics
0218	Etudes parasismiques
0219	Elaboration de catalogues et /ou guides techniques (infrastructures routières, maritimes et aéroportuaires)
0220	Elaboration des cahiers de prescriptions spéciales (C.P.S.) Elaboration des cahiers de prescriptions communes (C.P.C)

0221	Etudes de recherche appliquée
03	Règlements techniques
0301	Elaboration des règlements techniques relatifs à la conception et à l'aménagement des routes
0302	Elaboration des règlements techniques relatifs aux ouvrages d'art
0303	Elaboration des règlements techniques relatifs à l'entretien routier
0304	Elaboration des règlements techniques relatifs à l'entretien des chaussées aéroportuaires
04	Etudes des infrastructures routières
0401	Etudes de conception et d'aménagement des routes et voies express
0402	Etudes d'entretien des routes
0403	Etudes de renforcement des routes
0404	Etudes de géotechnique routière
0405	Etudes de réhabilitation des routes
0406	Etudes de modernisation des routes
0407	Etudes de voirie urbaine et aménagements urbains
0408	Etude de signalisation routière
0409	Etude d'éclairage public
0410	Etude d'impact sur l'environnement
05	Etudes des infrastructures autoroutières
0501	Etudes de conception et d'aménagement des autoroutes
0502	Etudes de renforcement des autoroutes
0503	Etudes d'entretien des autoroutes
0504	Etudes de signalisation autoroutière
0505	Etudes des installations liées à l'exploitation et à la gestion des autoroutes (aires de péage, aires de repos, unités d'intervention)
0506	Etudes d'éclairage public
0507	Etudes d'impact sur l'environnement
06	Etudes d'ouvrages d'art courants
0601	Etudes d'ouvrages en béton armé
0602	Etudes d'ouvrages en béton précontraint
0603	Etudes d'ouvrages métalliques (y compris autoponts)
0604	Etudes d'ouvrages mixtes (béton – acier)
0605	Etudes de confortement et /ou de réhabilitation d'ouvrages
0606	Etudes d'ouvrages de soutènement à hauteur inférieur à 09 mètres
0607	Etudes de passerelles
0608	Etudes d'ouvrages submersibles
0609	Etudes d'ouvrages d'assainissement
0610	Etudes de passages souterrains

0611	Etudes de passages souterrains pour piétons
07	Etudes d'ouvrages d'art non courants
0701	Etudes de ponts en encorbellement
0702	Etudes de ponts à haubans
0703	Etudes de ponts suspendus
0704	Etudes de ponts poussés
0705	Etudes de viaducs
0706	Etudes de mur de soutènement à hauteur supérieure ou égale à 09 mètres
0707	Etudes de tunnels
08	Etudes des infrastructures maritimes
0801	Etudes de conception et d'aménagement des infrastructures maritimes
0802	Etudes de signalisation maritime
0803	Etudes de confortement des ouvrages maritimes
0804	Etudes d'ouvrages de protection des côtes
0805	Etudes géotechnique et de sédimentologie
0806	Etudes d'hydraulique maritime
0807	Etudes de construction et de réhabilitation des infrastructures de signalisation maritime
0808	Bathymétrie
0809	Etudes de ports et d'ouvrages maritimes sur modèle réduit
0810	Etudes d'ensablement
0811	Etudes de dragage et de déroctage (roches et explosifs sous marins)
0812	Etudes d'ouvrages portuaires
09	Etudes des infrastructures aéroportuaires
0901	Etudes de conception et d'aménagement des infrastructures aéroportuaires
0902	Etudes de renforcement et réhabilitation des infrastructures aéroportuaires
0903	Etudes d'ouvrages de protection des infrastructures aéroportuaires
10	Assistance technique à maîtrise d'ouvrages
1001	Assistance technique à maîtrise d'ouvrage dans les travaux routiers
1002	Assistance technique à maîtrise d'ouvrage dans les travaux autoroutiers
1003	Assistance technique à maîtrise d'ouvrage dans les travaux d'ouvrager d'art courants
1004	Assistance technique à maîtrise d'ouvrage dans les travaux d'ouvrager d'art non courants
1005	Assistance technique à maîtrise d'ouvrage dans les travaux d'infrastructures maritimes
1006	Assistance technique à maîtrise d'ouvrage dans les travaux d'infrastructures aéroportuaires
1007	Assistance technique à maîtrise d'ouvrage dans les travaux de signalisation routière

1008	Assistance technique à maîtrises d'ouvrage dans les travaux de signalisation Maritimes
1009	Assistance technique à maîtrises d'ouvrage dans les études d'ouvrages de travaux publics
11	Etudes des infrastructures ferroviaires
1101	Etudes générales de transport ferroviaire
1102	Etudes de faisabilité des infrastructures ferroviaires
1103	Etudes de tracé de chemin de fer et desserte ferroviaire
1104	Etudes d'électrification
1105	Etudes de lignes à grande vitesse
1106	Etudes de gares
1107	Etudes de signalisation et communication ferroviaire
1108	Etudes d'impact sur l'environnement
12	Expertises
1201	Expertise des infrastructures routières
1202	Expertise des infrastructures autoroutières
1203	Expertise des infrastructures maritimes et portuaires
1204	Expertise des infrastructures de signalisation maritime
1205	Expertise des infrastructures aéroportuaires
1206	Expertise des infrastructures des ouvrages d'art courants
1207	Expertise des infrastructures des ouvrages d'art non courants
1208	Etudes d'auscultation et de diagnostic des infrastructures maritimes et portuaires
1209	Etudes d'auscultation et de diagnostic des infrastructures de signalisation maritime
1210	Etudes d'auscultation et de diagnostic des infrastructures aéroportuaires